



Cautions bancaires sur des crédits cédés

Par **Thomoureau**, le **31/10/2011** à **21:06**

Bonjour,

Je suis dans une situation critique suite a des cautions bancaires sur des crédits pro anciens, cédés, d'une entreprise que j'ai cédé en 2005. Je recherche un avocat susceptible de me renseigner dans ma région (Marseille, Aubagne...).J'ai actuellement un cabinet sur Paris (ami) et ne suis pas convaincu de leur précision et efficacité.Je suis en passe de me faire littéralement dépouillé de tout en sachant que mon ex-entreprise a été revendue deux fois depuis avec engagement des repreneurs a reprendre les échéances et le soldement de ces crédits... Ils ne payent pas, prennent la société et je suis appelé à caution ainsi que mon ex-femme 6 ans plus tard.... Les sommes sont bien trop importantes a rembourser pour un particuliers... Toutes les réponses se ressemblent "VOUS AVEZ SIGNE, VOUS PAYE). N'ayant aucun bien ni salaires sérieux, ils vont vendre l'appartement de mon ex-femme, son seul et unique bien, qui n'a jamais été mis en garantie. Elle a signée une caution solidaire a l'époque, sinon pas de crédit pour créer mon entreprise,nous étions mariés sous le régime de la séparation de biens et sommes divorcés depuis 4 ans. Si vous avez des solutions pour éviter qu'ils en prennent a mon ex-femme et pour qu'ils puissent se déffouler sur moi, je suis intéressé. Merci d'une éventuelle et précieuse réponse, on ne sais jamais...